



Rachat part d'une maison du conjoint

Par **Kiki54**, le **26/06/2017 à 18:27**

Bonjour, je veux racheter ma part de la maison de mon conjoint après une courte séparation et reprise de vie commune, je souhaite savoir si on refais un crédit sur la maison pour que je lui rachète ma part, est ce que le crédit sera raccourci ou moins important ? je vais me renseigner auprès du notaire. merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **26/06/2017 à 18:30**

Bonjour, nll y a peut être plus simple ...
Etes vous pacsés?, mariés?
Quel est votre régime matrimonial ?

Par **Kiki54**, le **26/06/2017 à 19:09**

Bonjour on était separees et on reprend la vie commune pas pacse ni maries vie maritale et on avais acheter la maison donc deux parts et en 2015 je me suis désolidariser et je veux racheter une part de la maison est ce que le crédit sera moins long ? Merci

Par **morobar**, le **26/06/2017 à 19:48**

Bonjour, npas mariés donc pas de conjoint.
SI je comprends bien lors d'une séparation votre concubin a acheté votre part pour devenir seul propriétaire.
Puis les choses ont évolué, vous

reprenez la vie commune et voulez racheter votre ancienne part.
C'est votre notaire qui va être content.
La longueur du crédit dépend de votre banque et de vos capacités financières et bien sûr de l'accord de votre ex-ex.

Par **Kiki54**, le **26/06/2017 à 19:56**

Je suis désolée mais cest mon conjoint même pas mariés il ma redonner ma part et aujourd'hui je veux racheter cette part de la maison je sais que si on retourne chez notre notaire il y aura des frais je sais je me renseigne auprès du notaire et ma banque merci quand même.

Par **amajuris**, le **26/06/2017 à 20:23**

bonjour, nsi vous n'êtes pas mariés, ce n'est pas votre conjoint, c'est votre concubin.
pour le code civil, le conjoint est une personne mariée.
nsi votre concubin vous a redonné votre part de maison, pourquoi la racheter ?
rvos explications manquent de clarté.
nsalutations

Par **Kiki54**, le **26/06/2017 à 22:35**

amatjuris, bonsoir, il y a 2 ans moi et mon concubin, on s'est séparés, et il m'a redonner ma part de la maison, et aujourd'hui, on veut reprendre la vie commune et comme la maison lui appartient donc elle est à son nom, et je me suis désolidariser du prêt, et je souhaite lui racheter cette part, pour que la maison soit de nouveau à mon nom, je voulais savoir si je lui rachète ma part, donc repasser chez le notaire, est ce que le prêt sera raccourci puisqu'il y aura deux part ? cordialement.

Par **amajuris**, le **27/06/2017 à 13:44**

je comprends que vous avez acheté la maison en indivision avec votre concubin 50/50.
lors de votre séparation, votre ex-concubin vous a racheté votre part puisque vous écrivez " il m'a redonner ma part de la maison " et " la maison lui appartient donc elle est à son nom".
comme vous vous êtes remis en concubinage, vous voulez lui racheter une part de ce bien.
votre concubin doit fixer le prix de la part qu'il veut vous vendre et puis passer cet acte de vente chez un notaire ou vous allez repayer des frais de mutation immobilière.
mais cela n'a rien à voir avec le prêt qui concerne uniquement la banque.
vous devez prendre contact avec la banque si vous voulez que le prêt actuel qui est au nom de votre ex et futur concubin, soit de nouveau aux deux noms.
il appartient à la banque de modifier le contrat, et la durée du prêt peut être diminuée si les remboursements sont plus élevés.

Par **Kiki54**, le **28/06/2017** à **21:52**

Amatjuris, Bonsoir merci pour votre réponse c plus clair jai rendez vous demain avec ma banque pour que je puisse racheter une part de la maison a mon conjoint cordialement.

Par **Kikigi**, le **18/09/2018** à **14:26**

Bonjour, ma concubine a acheté sa maison en 2013, je voudrais en être propriétaire à 50%, ce qui lui permettrait de rembourser l'intégralité de son crédit (elle avait fait un apport personnel important) . Quelles sont les démarches ? Merci d'avance

Par **morobar**, le **18/09/2018** à **17:49**

Bonjour,
Une seule démarche==> notaire.

Par **Bersol**, le **12/01/2019** à **09:47**

Bonjour ,Après divorce)quels sont les frais si je rachète la moitié de mon ex de notre pavillon
nll n'y a plus de crédit (le pavillon est à 50/50)
Merci d'avance

Par **morobar**, le **12/01/2019** à **10:01**

Bonjour,
Les frais de mutation ainsi que les honoraires du notaire vont dépendre de la valeur du bien en question.
Vous trouverez sur internet des calculateurs de simulation mais il faudra préciser ce que vous nommez par "mon ex".
Si c'est ex copine/concubine il en ira autrement que c'est si ex-épouse en cours de divorce ou de séparation...